

Les Échos Lauranais

Décembre
2014



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

A l'heure où une importante réforme territoriale est mise en œuvre, les élus de terrain sont souvent interrogés sur la nature de ce profond changement et les objectifs poursuivis.

En effet, le citoyen en recherche de sens, celui qui s'informe pour alimenter sa réflexion sur ces importantes questions, reste le plus souvent sur sa faim. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les arguments volent bas. Chacun campe sur ses positions et entend bien utiliser ce débat pour, avant tout, taper sur le camp d'en face. Et puis, il y a aussi quelques élus en charge qui craignent par-dessus tout de perdre leur mandat... Les médias traditionnels comme les nouveaux canaux d'échange que l'on désigne sous le vocable de « réseaux sociaux », sont devenus le forum d'aujourd'hui où l'on s'écharpe en rond. De ce grand déballage où le fond compte peu, prime surtout l'argument qui « touche » : le peuple est invité à réagir, non à réfléchir.

Aujourd'hui, notre pays compte quatre échelons administratifs locaux se partageant les compétences qui leur sont dévolues : communes, intercommunalités, départements et régions. Plus précisément : 36 700 communes, 2600 groupements intercommunaux, 101 départements et 22 régions.

Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression « mille-feuilles territorial ». Cette organisation, le plus souvent illisible pour le citoyen, nuit à l'évidence à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Officiellement, la réforme territoriale en question entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens. Chiche !

Pour ce qui concerne la commune de Laure :

- Elle est membre de la communauté d'agglomération de Carcassonne agglo depuis le 1er janvier 2013.
- Elle appartiendra au nouveau canton du Haut-Minervois (les 16 communes de l'ancien canton de Peyriac, plus les communes de Rustiques, Bagnoles, Villarzel-Cabardès, Villegly, Limousis, Sallèles-Cabardès et Trassanel) après les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.
- Après la toute récente décision du Parlement, notre région sera désormais formée du vaste ensemble constitué des actuelles régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Jean Loubat, Maire de Laure

■ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918 ■

Cette année, la cérémonie n'a pas failli à la tradition. Une foule se pressait autour de notre monument aux morts pour commémorer le 96^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui mettait un terme à la Première Guerre mondiale.



Il ne s'agit bien entendu en aucune façon de glorifier la guerre, mais de rendre hommage à tous ceux qui en furent les victimes. À tous ceux dont la vie fut à jamais brisée lors de ces quatre années de cauchemar et aux nombreuses familles endeuillées.

Notre commune fut particulièrement affectée : 96 morts auxquels on doit ajouter 5 décès des suites des combats. Sans oublier tous ceux qui sont revenus dans leurs foyers à jamais brisés par les horreurs subies durant les 4 années que dura la Première Guerre mondiale. (photo)

■ ODEURS ! ■

Il n'est pas rare que des déchets entrent en fermentation dans le réseau de collecte des eaux pluviales, provoquant des odeurs perceptibles notamment du côté de l'école. Mais ces derniers jours, une odeur âcre, entêtante, avait même pénétré à l'intérieur des bâtiments, et s'y maintenait, malgré toutes les tentatives d'aération.

Les Services municipaux ont déclenché l'intervention des équipes de la Lyonnaise des Eaux qui ont procédé au nettoyage sous pression du réseau de collecte des eaux usées, avenue d'Aigues Vives et le long du stade municipal. De la même façon, à notre demande, ces équipes ont procédé

au lavage de la canalisation qui constitue le réseau de collecte des eaux pluviales. En effet, notre commune est dotée d'un réseau séparatif : les eaux usées et les eaux pluviales empruntent des réseaux séparés.

– Les eaux usées constituées essentiellement des eaux « domestiques » sont acheminées au travers de canalisations spécialisées vers la Station d'épuration pour y être traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.

– Les eaux pluviales sont issues du ruissellement des toitures, cours, places, parkings et voies de circulation. Elles sont transportées par un réseau souterrain puis rejetées dans le milieu naturel sans aucun traitement, car considérées longtemps comme étant « propres ». Il est reconnu aujourd'hui que ces eaux se chargent en réalité de nombreux résidus, source de pollution : rejets divers, déchets jetés sur la chaussée, lavages d'engins, végétaux... Ce sont ces déchets, stagnant dans la canalisation, qui fermentent et produisent ces gaz odorants.

En règle générale, les orages se chargent de « nettoyer » la canalisation souterraine, mais ces mois-ci, ils épargnent notre territoire. Souvent, l'action des Services municipaux, qui peuvent injecter des quantités importantes d'eau depuis les bornes incendie suffit à résoudre le problème. De plus, les températures exceptionnellement clémentes ont amplifié le phénomène. La mise en œuvre de moyens spécialisés s'est avérée nécessaire.

Nous demandons aux lauranais d'éviter les rejets de produits polluants, même s'ils peuvent sembler inoffensifs, dans les évier ou les toilettes, car ils viennent perturber le fonctionnement de la station d'épuration comme dans les caniveaux où ils finissent dans le pluvial enterré.

Les substances chimiques et toxiques doivent être amenées en déchetterie (peintures, vernis, encres, colles, solvants, antirouilles, diluants, détachants, essences, produits de nettoyage, produits de jardinage, désherbants, fongicides, pesticides, engrais, produits de laboratoire, batteries, soude, décapants, médicaments, piles, huiles de vidange...). Et cette liste n'est pas exhaustive...

Dernière heure : La Cellule mobile d'intervention chimique des Pompiers, mandatée par la commune, a effectué une analyse poussée des gaz malodorants prélevés dans un logement et qui proviennent du réseau d'égout. Les spécialistes en ont conclu qu'il s'agissait de gaz provenant de la présence d'effluents organiques ce qui ne surprendra personne. Les utilisateurs sont invités à vérifier le fonctionnement des siphons qui équipent leurs installations et qui sont justement destinés à empêcher toute émanation provenant du réseau.

Pour ce qui les concerne, les services municipaux sont chargés de porter une vigilance particulière à ces phénomènes particulièrement gênants.

■ TRAVAUX EN COURS ■

Les travaux sur le stade, le foyer et le bâtiment des bains douches sont à présent terminés.



Les entreprises mandatées par Carcassonne Agglo continuent à travailler sur le chantier de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et



d'alimentation en eau potable sur tout le linéaire de la rue Notre Dame et une partie de la rue de la Brèche. Ensuite, elles démarreront la réhabilitation du tronçon sur l'avenue des Écoles. Là, la méthode choisie est moins perturbante pour le voisinage, car elle se fait par chemisage et, en principe, ne nécessite pas d'ouverture de tranchées.

Les travaux d'entretien sur les ruisseaux de Ruchol, des Arques et de la Resclauze sur notre commune ont été lancés par le Syndicat mixte des Balcons de l'Aude et ont débuté le 17 novembre pour une durée estimée à 2 semaines.

Comme annoncés dans les Échos de novembre, les Services municipaux ont



mis en place l'aire de sport dans la cour de l'école primaire pour la plus grande joie des enfants.

■ ESPACE CINÉRAIRE ■

La décision de créer dans notre cimetière, un espace funéraire, faisait partie des projets menés par l'équipe municipale. Il s'agit d'être en capacité de répondre aux demandes, en nombre toujours croissant, de familles qui font le choix de cette forme de sépulture. Cet espace est en voie de réalisation.

Il sera proposé un columbarium, constitué de deux blocs de six niches, d'un jardin du souvenir où les cendres pourront être dispersées et d'une zone dans laquelle les familles auront la possibilité d'acquérir une parcelle de dimension réduite pour y implanter une cavurne, cube en béton enterré de 50 cm de côté, pouvant contenir jusqu'à 4 urnes, recouverte d'une dalle qui assure l'étanchéité et permet d'identifier les défunts.

L'entreprise chargée d'effectuer les travaux est à pied d'œuvre et les installations seront disponibles dès la fin de cette année.

■ ÉPICERIE ■

Le mois dernier, nous évoquons la reprise de l'épicerie du village par Angélique Burgat. À ce jour, les procédures réglementaires qui accompagnent le changement de titulaire sont toujours en cours. Quant au lieu dans lequel le repreneur exercera l'activité, devant l'échec de la discussion entre les 2 parties, la municipalité, invitée à proposer une solution, a avancé l'ancien siège de la Caisse locale de Groupama qui vient d'être acquis par la commune. Les travaux nécessaires à la réussite de cette reconversion ont commencé dans le but d'une ouverture en janvier 2015.

■ PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES INTOXICATIONS ■

Avant la période des grands froids, il est utile de rappeler la réglementation, les obligations de chacun et les conseils en matière de prévention des risques.

Il est important de faire procéder au ramonage des conduits de fumée au moins une fois par an.

Au plus tard, le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée, fonctionnant à pile et permettant de réveiller une personne endormie à l'intérieur d'une habitation où se déclare un sinistre. La mise en place incombe à l'occupant du logement.

Les installations électriques doivent être régulièrement vérifiées : installation saine, sans surcharge des circuits sur une même prise ; entretien régulier des installations de gaz, de chauffage et d'électricité ; surveillance de tous les appareils électriques. Il est déconseillé d'utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ils doivent être « réservés à un usage bref et par intermittence »

Des gestes simples peuvent prévenir les incendies : éteindre les cigarettes ; ne pas fumer au lit ; surveiller casseroles, poêles et plats sur le feu ; tenir briquets et allumettes hors de portée des enfants.

Important : un arrêté préfectoral s'appuyant sur la circulaire interministérielle du 18 novembre 2013 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts. Ces brûlages génèrent des conflits de voisinage à cause des fumées et des odeurs qui s'en dégagent et sont très souvent à l'origine d'incendies aux conséquences graves. Pour le monde agricole, il est demandé de faire

preuve du plus grand discernement (conditions climatiques, sécurisation des abords, présence effective sur les lieux). La responsabilité des imprudents pourra être engagée.

■ LIGUE CONTRE LE CANCER ■



Comme cela avait été largement annoncé, la Ligue contre le cancer a organisé un thé dansant, le dimanche 16 novembre au foyer de Laure.

De nombreux danseurs avaient répondu à l'invitation des bénévoles de la Ligue et se pressaient sur la piste au rythme des morceaux de musique interprétés par les musiciens de l'orchestre Patrick Paulin.

L'an prochain, nous renouvelerons ce qui est plus qu'une simple animation musicale, mais une opération au bénéfice de la Ligue dont chacun connaît le rôle essentiel tant pour la prévention et la promotion des dépistages des cancers, l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches et le soutien financier de la recherche publique dans tous les domaines touchant à la cancérologie.

Une fois encore, on peut dire que les absents ont eu tort. (photo)

■ ENQUÊTE MOBILITÉ ■

Dans le cadre de sa compétence en matière de transports collectifs, Carcassonne Agglo a décidé de réaliser, avec le concours de l'État, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire.

Il s'agit de disposer d'une connaissance actualisée des pratiques de déplacements des habitants afin de proposer des moyens de transport toujours mieux adaptés au besoin réel des habitants.

Cette enquête, réalisée du 18 novembre 2014 au 7 février 2015 par le Bureau d'études ED Field, sera effectuée par téléphone. À noter qu'elle a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Les ménages sollicités seront auparavant informés par une lettre-avis.

UN MONDE ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

CLUB BOULISTE

Le club bouliste lauranais a tenu son assemblée générale le 4 novembre dernier.

Outre l'approbation par les adhérents des différents rapports présentés par les responsables en charge, il s'agissait de renouveler le bureau et de pallier au départ de l'ancien président, Gérard Dor, muté à Aix en Provence. A l'unanimité des membres présents, la présidence de l'association est confiée à Max Amouroux.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : M. Amouroux Max

Vice-présidente : Mme Bedos Sonia

Trésorier : Mme Mansouri Jeannette

Trésorier adjoint : M. Avallone Gérard

Secrétaire : M. Forner Gérard

Secrétaire adjoint : M. Mauri Gilbert

Décisions adoptées

- Concours à la volaille tous les mardis, ouverts à tout le monde.
- Concours locaux tous les vendredis, réservés aux licenciés et membres du club.
- Le prix de la carte de membre est fixé à 5 €.
- Participation aux interclubs.
- Organisation d'un concours officiel à Laure, le 25 juin 2015.

ACTIVITÉ BELOTE

Les boules remisées, les cartes sortent de leurs étuis : des concours de belote se déroulent tous les jeudis, salle des associations. Début des parties à 21 heures. Nous avons la satisfaction de noter une « affluence » plus importante que celle de la saison écoulée. Un appel est lancé à ceux qui hésitent encore...

CAMINAÏRES

Durant le weekend du 1^{er} et 2 novembre, deux de nos adhérentes, dont une lauranaise, ont suivi avec succès une formation d'animateur de randonnée pédestre qui venait compléter une session préalable de deux jours également.

Si la lecture de cartes et l'orientation représentent le socle de cette session de formation, la sécurité, le secours et la conduite de groupe font également partie

de l'enseignement.

Félicitations à ces deux dames qui viennent renforcer l'équipe actuelle.

La prochaine étape sera une formation « rando santé » que suivra en janvier une des animatrices afin de pouvoir proposer des sorties spécialement adaptées à des personnes pouvant marcher, mais moins vite, moins loin et moins longtemps qu'au cours des randonnées classiques.

Enfin d'ici la fin de la saison, nos deux nouvelles diplômées suivront un cursus de formation spécifique « marche nordique » afin d'ouvrir une section de cette discipline à la rentrée prochaine.

HAUT-MINERVOIS FOOTBALL CLUB

L'école de football du Haut-Minervois organise le vendredi 5 décembre un vide-grenier et un grand Marché de Noël en nocturne au foyer, à partir de 18h.

Restauration sur place, animations, etc.

Les particuliers ou exposants sont invités à adresser leurs réservations au 06.49.85.06.54.

CLUB DES AÎNÉS RURAUX

Les Aînés ruraux vous invitent à participer nombreux au repas dansant de l'Amitié qu'ils organisent le 13 décembre 2014, à partir de 12h30, au foyer de Laure.

Au menu : apéritif de bienvenue, salade, cassoulet, fromage, dessert, café.

Vin : blanc, rosé et rouge. Laurette.

Animation musicale : Duo « Bleu Nuit ».

Participation : 20 euros.

Inscriptions et paiement jusqu'au 7 décembre 2014, à la boulangerie Rivasseau et à la boucherie Mercier.

LE CINÉMA REVIENT À LAURE

L'association Eveil et Loisirs se fixe un nouvel objectif : organiser des séances de cinéma à Laure, dans la salle du foyer. D'ores et déjà, deux dates sont retenues : le samedi 17 janvier et le samedi 14 février, jour de la Saint-Valentin. Ces séances seront programmées en début de soirée. Les titres des films seront précisés ultérieurement.

Si cette initiative intéresse les lauranais, l'expérience pourra être pérennisée.

AGENDA

Vendredi 12 décembre

Spectacle de Noël de l'école ouvert à tous, présenté par les élèves à 19h au foyer. Tirage de la tombola à 20h

Mercredi 31 décembre

31 décembre : Réveillon de la St Sylvestre organisé par le Comité des fêtes. Le thème proposé cette année est le « retour vers le passé », des années folles aux années 90 en passant par le disco : tous déguisements sont souhaités mais pas obligatoires.

Le DJ LUDO enflammera la piste de danse jusqu'au petit matin où les plus courageux se verront offrir un petit déjeuner campagnard.

MENU : apéritif, chausson au foie gras et sa salade aux tomates confites, encornets farcis et sa sauce à la rouille, trou normand; Magret de canard sauce aux cèpes et sa pomme de terre surprise, Assiette de fromages et ses raisins, mousse plusieurs parfums. Vins rouge, rosé, blanc et digestifs, blanquette, café et mignardises.

Tarif : 50 euros (enfant 20 euros)

Réservation avant le 20 décembre chez les commerçants du village.

Dimanche 4 janvier

Fête de l'Épiphanie. Animations organisées par le Patrimoine lauranais : défilé costumé à partir de 10h, à 11h messe et crèche vivante, vente d'oreillettes et de vin chaud. A 13h : repas au foyer ; inscriptions chez le boulanger, le boucher ou au 04 68 78 12 74

Vendredi 9 janvier à 18h30

Vœux de la municipalité

Dimanche 11 janvier à 15h

Concert du Nouvel an avec la Lyre municipale de Limoux dirigée par Guy Robert au foyer municipal.

Vendredi 30 Janvier

Loto des écoles à 20h au foyer